

BAINS DE NETTOYAGE



Déchets industriels dangereux (did) : traitement de surface

Vos principaux déchets dangereux :

- Bains de nettoyage, décapage, dégraissage, rinçage (solutions alcalines ou acides contenant des métaux)
- Boues d'hydroxydes métalliques
- Résines échangeuses d'ions

Les éco-conseils :

Triez pour réduire vos coûts de gestion.

Séparez les déchets dangereux et non dangereux et stockez-les dans des contenants adaptés.

Faites enlever régulièrement vos déchets. Notre service de collecte intervient sous 10 jours et vous propose des contenants adaptés. Vos bains de décapage, de dégraissage et de rinçage sont pris en charge par nos équipes formées, dans des camions spécifiques, répondant aux normes en vigueur.

Améliorez vos performances environnementales en découvrant nos solutions de traitement et valorisation adaptées à vos déchets. Notre personnel intervenant est qualifié, formé et dispose d'un matériel performant, respectant les normes en vigueur.

- Les bains de décapage, de traitement et rinçage sont dirigés vers des centres de traitement physico-chimiques (neutralisation, détoxification, précipitation sous forme d'hydroxydes métalliques puis déshydratation des boues).
- Les résines échangeuses d'ions sont régénérées dans des unités spécialisées ou incinérées.
- Les bains de dégraissage, constitués de solvants peuvent dans certains cas être régénérés.
- Solvants : nous privilégions la valorisation matière (régénération) à la valorisation énergétique (incinération ou co-incinération).

Nature et origine

Un solvant est un liquide capable de dissoudre un autre liquide, un solide ou un gaz. On peut distinguer deux grandes catégories de solvants :

- les solvants halogénés dont les solvants chlorés tels que trichloréthylène, perchloréthylène, chlorure de méthylène
- les solvants non halogénés (ne contenant pas de chlore) de type n-pentane, cyclohexane, essence de térébenthine, toluène, white spirit, acétone, méthanol, liquides de frein, diluants de peinture, dégraissants mécaniques ...

Les solvants sont largement utilisés dans l'industrie (chimie, peinture, pharmacie, papeterie, traitement de surface, métallurgie...) et dans de nombreuses activités de l'artisanat (pressing, mécanique, carrosserie) ; on les retrouve également dans des usages domestiques (bricolage, peinture...).

Les solvants ont un caractère dangereux car ils peuvent présenter des propriétés d'inflammabilité, d'explosivité, de toxicité pour l'homme et pour l'environnement. Pour chaque solvant, les fiches de données de sécurité (FDS) regroupent les informations relatives à ces propriétés. Elles doivent être données par le fournisseur de solvants.

Les solvants usés contiennent des impuretés, aussi appelées ""charges"". Il peut s'agir de composés en solution (huiles, résines...) ou de particules en suspension (particules métalliques, pigments de peinture).

Par ailleurs, les solvants usés sont très fréquemment constitués d'un mélange de différentes molécules de solvants

Réglementation

Selon le code de l'environnement (art. L. 541-2) ""Toute personne qui produit ou détient des déchets, ..., est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets."" L'utilisateur détenteur de solvants usés est responsable de son élimination selon la loi du 15 juillet 1975, modifiée par la loi du 13 juillet 1992.

Comme les produits neufs, les solvants usagés sont considérés comme des produits dangereux. S'il n'est pas possible d'envisager leur régénération, en interne ou externe, les déchets doivent être dirigés vers un centre d'élimination autorisé, dans des conditions de transport réglementaires, et faire l'objet d'enregistrements permettant, le cas échéant, d'apporter la preuve du respect de la réglementation.

Par ailleurs, la Directive 1999/13/CE du 11 mars 1999 relative à la réduction des émissions de COV (Composés Organiques Volatils) - effective en France à compter du 30 octobre 2005 fixe les seuils d'émissions canalisées et diffuses pour 20 secteurs d'activités utilisant des solvants.

Le producteur est responsable de ses déchets

La loi du 15 Juillet 1975 complétée par la loi du 30 Décembre 1988, fixe le cadre législatif de l'élimination des déchets et de la récupération des matériaux. Elle concerne tous les types de déchets et l'ensemble des activités qui s'y rapportent.

Dans le cadre de cette loi, le producteur de déchets est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination finale (article L 541-1).

En cas de non-respect de la loi, l'élimination correcte est assurée aux frais du producteur de déchets par une procédure soit d'exécution d'office, soit de consignation. Des sanctions pénales sont prévues pour toute personne qui aura contrevenu à cette loi : amende de 305 à 76 225 €, peine de deux mois à deux ans de prison.

Obligation de séparer les d.i.d. des d.i.n.d

En complément, la loi du 13 Juillet 1992 donne « obligation de séparer les Déchets Industriels Non Dangereux, des Déchets Industriels Dangereux, et de traiter spécifiquement ces derniers » (Article 373.3 du code des communes).

Le zéro décharge

De plus, depuis le 1er juillet 2002, seuls les déchets ultimes peuvent aller en décharge. « Un déchet ultime est un déchet que l'on ne sait ou ne peut plus recycler, valoriser ou traiter ».

Préconisation

Les solvants ne doivent être ni abandonnés, ni rejetés dans le milieu naturel, le réseau d'assainissement ou les ordures ménagères, ni brûlés à l'air libre.

Il est indispensable de ne pas mélanger les solvants pour des raisons de sécurité mais aussi parce que le mélange rend la régénération plus difficile. Ils doivent être stockés dans des fûts étanches.